



Administration Communale

Objet : Permis unique - Extension du parc éolien de Tourpes - Chemin de Malmaison à 7904 Tourpes - e-NosVents sa

PERMIS UNIQUE A V I S

Il est porté à la connaissance de la population que, par décision du 18 juillet 2023 du Fonctionnaire Technique et du Fonctionnaire Délégué, le permis unique introduit par la **SA e-NosVents - Quai St Brice 35 à 7500 Tournai** - visant à construire et exploiter une éolienne (de puissance >3MW) et ses accessoires (aire de montage et chemin d'accès) et à poser des câbles électriques au sein du parc éolien existant de Tourpes - Chemin de Damas (3 éoliennes), est

REFUSE

Le texte intégral de l'arrêté susvisé peut être consulté à l'Administration communale - Service TRAVAUX - URBANISME - ENVIRONNEMENT pendant vingt jours à dater du lendemain du premier jour d'affichage du présent avis.

Un recours auprès du Ministère de la Région Wallonne - Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement, avenue Prince de Liège, 15 à 5100 NAMUR, est ouvert à toute personne physique ou morale justifiant d'un intérêt, ainsi qu'au Fonctionnaire technique et au Fonctionnaire délégué. Il doit être introduit au moyen du formulaire ad hoc, par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception ou remis contre récépissé au Fonctionnaire technique compétent sur recours dans un délai de vingt jours à dater du premier jour de l'affichage du présent avis.

Le Directeur Général,


R. BRAL.



Par le Collège :

Le Bourgmestre,


L. RAWART.